



# AVIS PUBLIC

---

## AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, le Conseil municipal a adopté le

### ***RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2017***

### ***ÉTABLISSANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION***

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 21 décembre 2017.

Jean Bernier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 214-2017 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 21 décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2017.

Jean Bernier  
Directeur général et secrétaire-trésorier